

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE350

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« - les positions défendues par la France en matière d'aide au développement au sein des institutions financières internationales où elle est représentée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que le rapport qui sera remis chaque année par le Gouvernement au Parlement devra éclairer celui-ci sur les positions promues par la France, s'agissant d'aide publique au développement, au sein des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale.